

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	21 septembre 2020	<b>Séance du : 29 septembre 2020</b>
		L'An Deux Mille Vingt, le 29 septembre, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL
	<b>Votes : 44</b>	
Présents : 37	Pour : 44	
Absents : 1	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel Sabatier (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault).

### **Objet : Modification tableau des effectifs**

Monsieur BARDEAU rappelle aux membres du Conseil communautaire que conformément aux divers mouvements de personnels, mises en stage, avancements de grade et actualisation des emplois pourvus, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'y apporter les créations et suppressions de postes suivantes :

#### **Personnel titulaire :**

Pour actualiser les emplois suite aux avancements de grade 2020, il convient de procéder à :

- Création d'1 poste d'adjoint administratif ppal 2<sup>ème</sup> classe TC
- Suppression de :
  - 3 postes d'agent de maîtrise TC
  - 4 postes d'adjoint technique TC
  - 1 poste d'adjoint technique TNC 30/35°
  - 1 poste d'auxiliaire de puériculture ppal 2<sup>ème</sup> classe TC
  - 1 poste d'adjoint d'animation TNC 28/35°
  - 1 poste d'adjoint du patrimoine ppal 2<sup>ème</sup> classe TC

Pour actualiser les emplois suite à une modification de temps de travail (avis favorable du CT du 10 décembre 2019), il convient de procéder à :

- Suppression d'1 poste d'adjoint technique TNC 20/35°

Pour permettre les mises en stage d'agents occupant des postes permanents, il convient également de procéder à la création de :

- 1 poste d'adjoint administratif TNC 32/35°
- 1 poste d'adjoint d'animation TNC 25/35°

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur Francis BARDEAU et, après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communautaire telles que présentées ci-dessus,

**INDIQUE** que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades,

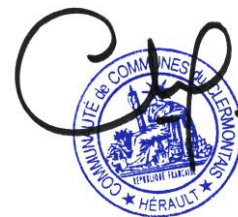
**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés seront inscrits au budget, chapitre 012,

**CHARGE** Monsieur le Président de nommer le personnel dans chacun des nouveaux postes créés dans les conditions réglementaires,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.